

**Procès-verbal**  
**de la 30<sup>e</sup> Assemblée Générale**  
du 29 juin 2020  
par correspondance

---

Présents et représentés : 38 sociétaires, selon liste (572 parts sur 2318)

Présidence : **Sandra Grandjean**, présidente

Secrétaire : **Jean-Yves Schmidhauser**, secrétaire du Comité

---

Compte tenu du COVID19, le Comité a pris la décision de procéder à son Assemblée Générale par correspondance.

**1) Procès-verbal de l'assemblée générale du 20 juin 2019**

Le procès-verbal est adopté à la majorité sans avis contraire et 4 abstentions.

**2) Rapport du Conseil d'administration**

La Présidente a transmis le rapport annuel du Comité pour l'exercice 2019, dont les éléments essentiels sont :

- Il est relevé l'excellente collaboration avec la gérance immobilière l'Arcade. Nous la remercions pour le suivi professionnel de nos immeubles et ses conseils avisés.
- La Comité a procédé au renouvellement des financements sur les immeubles des Marrionniers
- Les informations sont données sur l'avancement du projet « Perrausaz »

En conclusion, la Présidente profite du présent rapport pour remercier tous les membres du comité, qui consacrent, bénévolement, de leur temps non seulement pour les séances mais également en dehors de celles-ci pour le seul bénéfice de la coopérative.

**3) Comptes de l'exercice 2019**

Monsieur Roberto Salomone, a établi les comptes de la Coopérative et sa situation financière au 31 décembre 2019 est la suivante :

- |                        |               |
|------------------------|---------------|
| • Excédent de recettes | 256'425.77    |
| • Bilan au 31.12.2019  | 11'892'900.94 |

Monsieur Roberto Salomone indique que le Conseil propose de répartir le bénéfice 2019 comme suit :

- |  |            |
|--|------------|
| • Intérêt sur les parts sociales / 3%          | 34'770.00  |
| • Attribution à la Réserve pour projets futurs | 221'655.77 |

**4) Rapport des contrôleurs aux comptes et de l'organe de révision.**

Les comptes ont été vérifiés par Madame Vieira et Monsieur Laluc, sociétaires. Ces derniers confirment la bonne tenue des comptes et recommandent leur approbation ainsi que la proposition de répartition du bénéfice.

La Présidente rappelle qu'à la demande de l'ARMOUP, et conformément aux dispositions de la loi fédérale sur le logement, les comptes doivent être contrôlés par une personne tierce ayant les qualifications requises. Comme lors des années précédentes, Madame Marlise Gilliéron, organe de révision, s'est chargée de ce contrôle et nous a transmis son rapport qui confirme que :

- les comptes soumis sont exacts, et concordent à la comptabilité ;
- la comptabilité est tenue avec soin et exactitude ;
- l'état de la fortune sociale et des résultats répondent aux règles légales établies par la loi et les statuts pour les évaluations en matière de bilan.

Pour conclure, Madame Marlise Gilliéron recommande aux coopérateurs d'approuver les comptes 2019 et de ratifier la répartition du solde disponible comme proposé par le Conseil d'administration.

**5) Discussion et approbation des rapports et des comptes**

Les rapports, comptes et propositions de répartition de l'excédent de recettes présentés sont adoptés à la majorité sans avis contraire et 2 abstentions.

**6) Décharge du Conseil d'administration**

Décharge est donnée au Conseil d'administration pour sa gestion et à la Commission de vérification pour son travail, à la majorité sans avis contraire et 2 abstentions. Les membres du Conseil n'ont pas voté sur ce dernier objet.

**7) Désignation d'un organe de révision**

Madame Marlise Gilliéron, organe de révision, accepte de reconduire son mandat pour une année. L'Assemblée réélit à la majorité sans avis contraire et 1 abstention. Madame Marlise Gilliéron pour un mandat d'une année.

**8) Désignation des contrôleurs aux comptes**

Bien que ce ne soit pas une obligation, le Comité tient à ce que les comptes annuels soient contrôlés par un coopérateur. Madame Vieira et Monsieur Laluc, sociétaires, se proposent comme contrôleurs aux comptes pour l'exercice 2020. L'Assemblée réélit à la majorité sans avis contraire et 1 abstention.

L'Assemblée ainsi que le Conseil d'administration les en remercient.


**9) Ratification de l'acquisition par la coopérative de ses parts sociales**

Dans le courant de l'année, nous sommes confrontés à quelques demandes de remboursement de parts sociales. En général, le comité autorise le rachat de ces parts sociales et les conserve en « trésorerie propre ». Nous détenons 98 parts sociales au 31.12.2019 et il est nécessaire d'obtenir l'accord de l'assemblée générale pour conserver ces parts sans procéder à leur annulation et à la diminution du capital.

La détention de parts sociales en « capital propre » par la coopérative est acceptée à la majorité sans avis contraire et 1 abstentions.

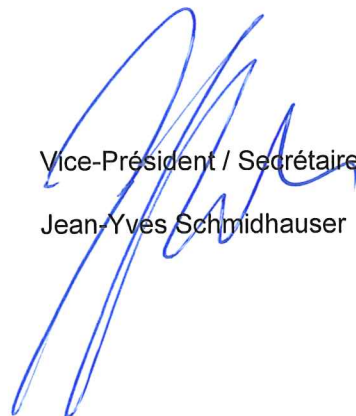
**10) Divers et propositions individuelles**

Néant



Présidente

Sandra Grandjean



Vice-Président / Secrétaire

Jean-Yves Schmidhauser